



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**
se réunira en séance publique
le **jeudi 29 2023 à 19h00**
Salle des fêtes - 6 rue de Sucy

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Décisions prises par le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir ».
4. Exposé du maire.

VŒU

5. Vœu sollicitant la protection des populations situées sous le couloir aérien d'Orly.

PETITE ENFANCE

6. Autorisation donnée au maire de signer la convention entre la ville de Boissy-Saint-Léger et l'association la Maison des Assistantes Maternelles Les Lumignons.
7. Autorisation donnée au maire de signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Relais Petite Enfance (RPE) avec la CAF du Val-de-Marne.

EDUCATION ET LOISIRS

8. Montant des frais de scolarité et de la contribution communale à l'école des Sacrés Cœurs pour l'année 2022-2023.

FINANCES

9. Présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2022 et du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) 2022.
10. Refonte de la politique tarifaire - fixation des nouvelles modalités de calcul du quotient familial : application du Taux de Subvention Individualisé (TSI) et des Ressources Mobilisables Par Part (RMPP).
11. Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°3 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, climatisation et ventilation avec gros entretien conclu avec la société Enerchauf.
12. Autorisation donnée au maire de signer les accords-cadres relatifs aux prestations de service pour la direction des espaces verts.
13. Autorisation donnée au maire de signer l'accord-cadre relatif à l'achat d'articles et de produits d'entretien ménagers et de papier hygiène et ouate.
14. Autorisation donnée au maire de signer l'accord cadre relatif à la location de cars.
15. Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pôle petite enfance : Fixation du forfait définitif de rémunération.

URBANISME

16. Majoration de la part communale du taux de la taxe d'aménagement.
17. Déclassement par anticipation de la parcelle AB 254 (LCR1) pour les besoins de l'opération de la ZAC de la Charmeraie.
18. Déclassement par anticipation de la parcelle AB 253 (LCR2) pour les besoins de l'opération de la ZAC de la Charmeraie.
19. Cession des parcelles AB 253 et AB 254 pour les besoins de l'opération de la ZAC de la Charmeraie.

RESSOURCES HUMAINES

20. Mise en place de la médiation préalable obligatoire (MPO) et autorisation donnée au maire de signer la convention d'adhésion à la MPO du CIG Petite Couronne.
21. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS ORALES



Le maire

Regis CHARBONNIER